

Sujet du concours 2018 de la Sélection Internationale de l'ENS, spécialité « sociologie ».

Vous commenterez ce passage de *De la division du travail social* d'Émile Durkheim (1893), tiré du chapitre 2 « La division du travail contrainte ». En remettant cet extrait dans son contexte, vous vous interrogerez sur le lien entre droit, inégalités et justice sociale, en vous appuyant sur des exemples et des références précises.

« Quand le régime des castes a disparu juridiquement, il se survit à lui-même dans les mœurs, grâce à la persistance de certains préjugés, une certaine faveur s'attache aux uns, une certaine défaveur aux autres [certains réussissent et d'autres non], qui est indépendante de leurs mérites. Même aujourd'hui et chez les peuples les plus cultivés, il y a des carrières qui sont ou totalement fermées, ou plus difficiles aux déshérités de la fortune [à ceux qui sont défavorisés par la chance] ».